



Glossaire

Aérocystes : vésicules gonflées de gaz sur les frondes des algues brunes jouant un rôle de flotteur.

Amphihalín : organisme aquatique migrateur passant de l'eau douce à l'eau salée, ou inversement, à des moments précis de son cycle de vie.

Anadrome : se dit d'une espèce née en eau douce qui passe sa vie adulte en mer et ne revient en eau douce que pour sa reproduction.

Agoa : sanctuaire pour la protection des mammifères marins aux Antilles françaises, reconnu comme aire marine protégée française le 23 octobre 2012 au titre du protocole SPAW.

[Pour plus d'informations : <http://www.sanctuaire-agoa.fr/Agoa/Historique>]

Arribada : arrivée synchronisée pour la ponte de centaines de milliers de tortues sur les mêmes plages d'Amérique centrale.

Branchiospines : excroissances osseuses situées sur les bords internes antérieur et postérieur des arcs branchiaux. Elles varient en nombres et en formes et aident à la filtration du plancton.

Bulbille : petit tubercule ou bulbe servant à la reproduction.

Byssus : filaments soyeux chez certains mollusques bivalves permettant la fixation de l'animal.

C.Env : code de l'environnement.

Calice : correspond à la partie supérieure ouverte du corallite des polypes chez les coraux durs.

Carène : arrête saillante de l'exosquelette des tortues marines, plus ou moins étroite et rectiligne.

Cirripèdes : groupe de crustacés marins.

Columelle : structure axiale calcifiée et centrale émanant des septes du corallite (coraux durs).

Conceptacles : cavité de l'appareil végétatif où se développent les organes reproducteurs.

Copépodes : crustacés microscopiques, tel que des planctons, cyclopes ou larves de petites crevettes.

Corralite : squelette calcaire du polype d'un cnidaire (solitaire ou dans une colonie).

Crypte pilifère (*Fucus*) : cavité de l'appareil végétatif où se développent seulement des poils.

Dichotome : type de ramification d'un axe correspondant à la division en deux parties équivalentes.

Dioïque : plante dont les structures reproductrices mâles et femelles sont sur des plantes séparées.

Dossière : partie dorsale de la carapace des tortues.

Écholocation : émission d'ondes sonores permettant de repérer les obstacles et les proies.

Écotype : sous-population génétiquement différenciée du fait de facteurs écologiques particuliers (habitat spécifique, milieu particulier, régime alimentaire différent).

Évent : narine simple ou double des cétacés, placée sur le haut de la tête.

Fanons : lames cornées présentes sur la mâchoire supérieure des mysticètes, bordées de poils qui permettent le filtrage de l'eau tout en retenant la nourriture.

Fronde : partie dressée et foliacée de l'appareil végétatif d'une algue.

Halophile : se dit des organismes adaptés aux milieux à forte concentration en sel, voire qui nécessitent d'importants apports salins.

Krill : petits crustacés pélagiques de l'ordre des *Euphausiacea* constituant une part importante de l'alimentation de certaines espèces de baleines.

Melon : organe ovale plus ou moins développé au niveau du front des odontocètes, servant à l'écholocation.

Monoïque : plante dont les structures reproductrices mâles et femelles sont distinctes mais portées sur un même pied.

Nageoire caudale : nageoire située à l'extrémité arrière du corps des mammifères marins (prolongement du pédoncule caudal), aussi appelée « queue ».

Nageoire dorsale : nageoire placée sur le dos.

Nageoires pectorales : nageoires situées de chaque côté du corps.

Oospore : spore sexuelle (parois épaisses et résistantes) issue de la fécondation de la gamète femelle végétale (oosphère).

Palette natatoire : membre aplati en nageoire pouvant servir à un autre usage que la nage (p. ex. membre antérieur de certains pinnipèdes pouvant servir à se déplacer en milieu terrestre).

Pélagique : se dit d'une espèce vivant en pleine mer.

Pelagos : sanctuaire pour la protection des mammifères marins en mer Méditerranée, créé par l'Accord Pelagos du 25 novembre 1999 signé à Rome par la France, l'Italie et Monaco.

[Pour plus d'informations : <http://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/accord-pelagos/presentation>]

Plastron : partie ventrale de la carapace des tortues.

Polyandrie : fécondation d'une femelle ou fertilisation de ses œufs par plusieurs mâles.

Polynie : zone éphémère d'eau de mer libre de glace au sein de la banquise.

Polype : stade sessile d'un « individu » de colonie corallienne, très souvent couronné de tentacules.

Rhizome : partie souterraine des plantes gorgée de réserves nutritives et émettant des racines fibreuses et des tiges aériennes. On peut aussi parler de rhizome pour les algues ne possédant pas de « vraies » tiges par comparaison avec les végétaux supérieurs.

Rhizoïde : élément en forme de filament allongé servant à la fixation et à l'absorption des nutriments et de l'eau.

Réceptacles (*Fucus*) : portion de l'appareil végétatif où sont rassemblés et regroupés les conceptacles.

Rostre : bec ou museau.

Salpidae : petits animaux tuniciens pélagiques de l'ordre des Salpida.

Scutelles : partie externe, souvent saillante et dure, de certaines écailles des poissons.

Septe : type de cloison interne, radiale et verticale dans les calices du corallite (coraux durs).

Sessile : organisme vivant directement fixé au substrat.

Sillons ventraux ou gulaires : sillons sur la gorge et le ventre de certains cétacés leur permettant d'augmenter l'ouverture de la mâchoire.

TAAF : Terres australes et antarctiques françaises.

Turbidité : caractère trouble d'un liquide du fait de la présence de particules en suspension.

Verticille : ensemble d'organes végétaux similaires (feuilles, ramifications secondaires...) insérés circulairement au même niveau d'un axe commun.

Vibrisses : long poils sensoriels placés de chaque côté de la tête de certains mammifères.

Vivace : se dit d'une plante pluriannuelle (syn. perenne).

Zone intertidale : zone de balancement des marées (occupée à marée haute et libre à marée basse).

Zone subtidale : zone toujours immergée en-deçà de la zone de balancement des marées.